



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 057/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Garantie d'emprunt pour la SPL du Plateau de l'Espace

La Société Publique Locale (SPL) du Plateau de l'Espace sollicite la Ville de Vernon pour une garantie à hauteur de 40% portant sur un emprunt de 4 000 000 €, dont le détail de la proposition figure en annexe.

Ce prêt consenti par le Crédit Agricole CIB est destiné à financer le projet d'aménagement et d'implantation d'entreprises sur le site de l'ancien Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques situé à Vernon. Le projet intègre les travaux de réhabilitation des bâtiments ainsi que les premières actions de voiries et réseaux afin de poursuivre le développement du site.

Toutefois, la garantie collectivité territoriale est un atout pour ce type de structure pour accéder au financement bancaire à meilleur coût.

Dans ces conditions, il est proposé de répondre favorablement à la demande de garantie formulée par la SPL du Plateau de l'Espace à hauteur de 40% d'un emprunt de 4 000 000 € consenti par le Crédit Agricole Normandie-Seine.



Pour ce prêt dont la garantie collectivité territoriale représente 40% de l'emprunt, 40% seront accordés par Seine Normandie Agglomération et 20% par le Conseil départemental de l'Eure.

Conformément au principe de la garantie d'emprunt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts, commissions, frais accessoires, indemnité de résiliation ou soulte actuarielle qu'il aurait encourus, la Ville de Vernon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole CIB, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Vernon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est rappelé que selon l'article 48 de la loi du 1er mars 1984, le prêteur a une obligation annuelle d'information de la caution du montant principal et des intérêts restant à courir.

Je vous prie de bien vouloir statuer sur cette demande et de m'autoriser, en cas d'acceptation, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole CIB et l'emprunteur.

Vu l'article R221-19 du code monétaire et financier,

Vu l'article 2298 du code Civil,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le présent rapport relatif à l'octroi de la garantie de la Ville de Vernon à hauteur de 1 600 000 € soit 40 % d'un prêt de 4 000 000 € destiné à financer le projet d'aménagement et d'implantation d'entreprises de la SPL du Plateau de l'Espace, sur le site de l'ancien Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques situé à Vernon ;
- AUTORISE Monsieur le Maire adjoint en charge des finances à signer tout acte d'engagement ou contrat de prêt conclu entre le Crédit Agricole CIB et la SPL du Plateau de l'Espace aux conditions suivantes :
 - o Montant du prêt : 4 000 000 €
 - o Montant de la garantie de la commune : 1 600 000 €
 - o Frais de dossier : 2 000 €
 - o Facturation des intérêts : trimestrielle
 - o Base de calcul : EXACT/360
 - o Durée : 12 ans
 - o Amortissement : in fine
 - o Taux d'intérêt : fixe

- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Vernon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole CIB, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- La Ville de Vernon s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU; Abstention : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Rouen, le 19 novembre 2018

Votre contact au Crédit Agricole CIB :
Sophie OLLIVIER LENOUEVEL : 02 32 08 08 33

Votre contact au Crédit Agricole Normandie-Seine :
Thomas DAVOUST : 02 32 80 68 84

SPL du Plateau de l'Espace

Campus de l'Espace
Parc Technologique
27200 VERNON

Objet : Offre du Groupe Crédit Agricole

Madame, Monsieur,

Vous avez consulté le groupe Crédit Agricole pour le financement de vos investissements et nous vous remercions de votre confiance.

Votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine a souhaité faire appel à leur filiale spécialisée, le Crédit Agricole CIB, pour lui confier la gestion de votre emprunt.

Nous disposons d'une palette d'outils sur-mesure pour vous apporter souplesse, réactivité, adaptation à vos contraintes budgétaires et financières.

Nous cherchons à optimiser chaque composante de votre emprunt : profil d'amortissement et indexation en fonction de votre dette existante et de la nature de votre investissement.

Tout au long de la durée de vie de votre convention, vous disposerez de **fonctionnalités qui vous permettent de gérer activement votre encours**. Parmi une gamme d'index disponibles, vous pourrez choisir à tout moment de modifier votre taux : fixer votre taux révisable ou par exemple remplacer votre taux fixe par un taux révisable plafonné. Ces changements de taux feront l'objet d'une cotation de marché.

Les points forts de notre convention sont les suivants :

- ✓ Tableaux d'amortissement **sur mesure**,
- ✓ Arbitrages possibles, quel que soit l'indexation, sur cotation,
- ✓ Marges sur index **garanties** pendant toute la durée du prêt avant changement de taux,
- ✓ Gestion active **par Internet** (ou par fax le cas échéant), l'abonnement est **gratuit**.

Nous formulons le souhait, Madame, Monsieur, de vous avoir convaincu d'être votre partenaire pour vous accompagner dans votre projet.

Sophie OLLIVIER LENOUEVEL
Crédit Agricole CIB
Opérateur de Marché
02 32 08 08 33
sophie.lenouvel@ca-cib.com

Thomas DAVOUST
Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine
Chargé d'Affaires
Centre d'Affaires Projets de Développement Régional
02 32 80 68 84
thomas.davoust@ca-normandie-seine.fr

Phase de mobilisation

Cette phase est intégralement revolving

Vous bénéficiez d'une « ouverture de crédit de trésorerie » dans votre contrat vous permettant une grande souplesse dans l'utilisation et la mobilisation de vos fonds

Concours	4.000.000,00 €
Durée	12 mois
Montant minimal des tirages	15 000,00 €
Montant minimal des remboursements	20 000,00 € (<i>temporaires</i>) et 150 000,00 € (<i>définitifs</i>)
Demandes de CREDIT (Tirage)	Chaque jour ouvré <u>pour un ordre exécuté en J</u>
Demandes de DEBIT (Remboursement)	Chaque jour ouvré <u>pour un ordre exécuté en J</u>
Index	Euribor 3 mois moyenné (flooré à 0%)
Marge sur index	0,58%
Méthode de calcul de l'indexation	Moyenne arithmétique de « l'Index » constaté quotidiennement sur la période observée. Pour les jours non ouvrés (samedi, dimanche et fériés) le taux retenu est le dernier connu
Facturation des intérêts	Mensuelle sur la base du montant quotidien mobilisé
Base de calcul des intérêts	Exacte / 360
Frais liés aux mouvements - Remboursement	NEANT
Commission de non utilisation	NEANT
Frais de dossier	2 000 €, prélevés J + 10 jours après la mise en place du contrat

Validité de cette proposition : 15 jours à dater de ce jour.

La mise en place de ce Crédit est conditionnée à l'accord de notre Comité des Prêts.

Gestion par internet

- **Reporting quotidien :**
 - Trésorerie : reporting quotidien et saisie d'ordres
 - Téléchargement : reporting hebdomadaire en PDF
- **Reporting sur les encours de crédit :**
 - Caractéristiques des tirages, échéancier, historiques de modification de taux
 - Mouvements de remboursements temporaires
- **Saisie d'ordres :**
 - Liste des ordres possibles, récapitulatif de l'ordre saisi, références des tirages
 - Date d'exécution souhaitée, montant disponible, montant souhaité
- **Reporting sur facturation et économies d'intérêts**

Proposition

Concours	4.000.000,00 €
Durée	12 ans
Montant minimal des remboursements	150 000,00 €
Indexation(s) offerte(s)	Euribor, Taux fixe, Taux alternatif, Taux Variable capé, Inflation française
Marge sur index	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,58% Autres index : sur cotation
Facturation des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Amortissement	Trimestriel, Semestriel ou Annuel, au choix de l'Emprunteur
Mode d'amortissement	In Fine, linéaire, progressif ou ligne à ligne, au choix de l'Emprunteur
Remboursement anticipé Définif	- Si indexation variable + marge de crédit contractuelle : indemnité forfaitaire* - Si indexation fixe ou alternatif et/ou après tout changement de taux : indemnité de marché (type actuariel) + indemnité forfaitaire* <i>* indemnité forfaitaire correspondant à 2 mois d'intérêts sur le capital remboursé avec un minimum de 2 % du capital remboursé.</i>
Constitution de tranches (Option Multi-tirages)	En phase de consolidation, l'Emprunteur peut réaliser plusieurs tirages (plusieurs tranches). Montant minimal de chaque tranche : 100 000 € pour un tirage à Euribor et 400 000 € sinon
Possibilité de changer le taux d'une tranche (Option Multi-index)	Vous pouvez modifier votre taux d'intérêt (sur cotation) pour l'adapter au mieux à la conjoncture ou à vos choix budgétaires

Validité de cette proposition : 15 jours à dater de ce jour.

La mise en place de ce prêt est conditionnée à l'accord de notre Comité des Prêts.

Cotations indicatives

1- Charte GISSLER :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (TUNNEL)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone Euro	C	Option d'échange (SWAPTION)
4	Indices hors zone Euro. Ecarts indices dont l'un est un indice hors zone Euro	D	Multiplieur jusqu'à 3 ; multiplieur jusqu'à 5 CAPPE
5	Écarts d'indices hors zone Euro	E	Multiplieur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

2- Le taux fixe :

Indexation GISSLER : 1 / A

Cotation indicative <i>(à actualiser avant toute transaction)</i>	Départ : 01/12/2018 Amortissement : in fine	Durée : 12 ans Taux : 1,73% trim. ex/360
---	--	---

Cotation indicative <i>(à actualiser avant toute transaction)</i>	Départ : 01/11/2019 Amortissement : in fine	Durée : 12 ans Taux : 1,94% trim. ex/360
---	--	---

AVANTAGES

- Vous êtes protégé contre toute hausse des taux.
- Le montant de vos échéances est connu.

INCONVENIENTS

- Vous ne bénéficiez pas des baisses des taux.
- En cas de renégociation du taux fixe ou de remboursement anticipé, des indemnités de marché sont calculées.

3- Le taux fixe à barrière :

Indexation GISSLER : 1 / B

Cotation indicative <i>(à actualiser avant toute transaction)</i>	Départ : 01/12/2018 Amortissement : in fine	Durée : 12 ans Taux : 1,55% (ex/360) si Euribor 3 Mois \leq 5,00% ; Euribor 3 Mois sinon
---	---	--

Cotation indicative <i>(à actualiser avant toute transaction)</i>	Départ : 01/11/2019 Amortissement : in fine	Durée : 12 ans Taux : 1,70% (ex/360) si Euribor 3 Mois \leq 5,00% ; Euribor 3 Mois sinon
---	---	--

AVANTAGES

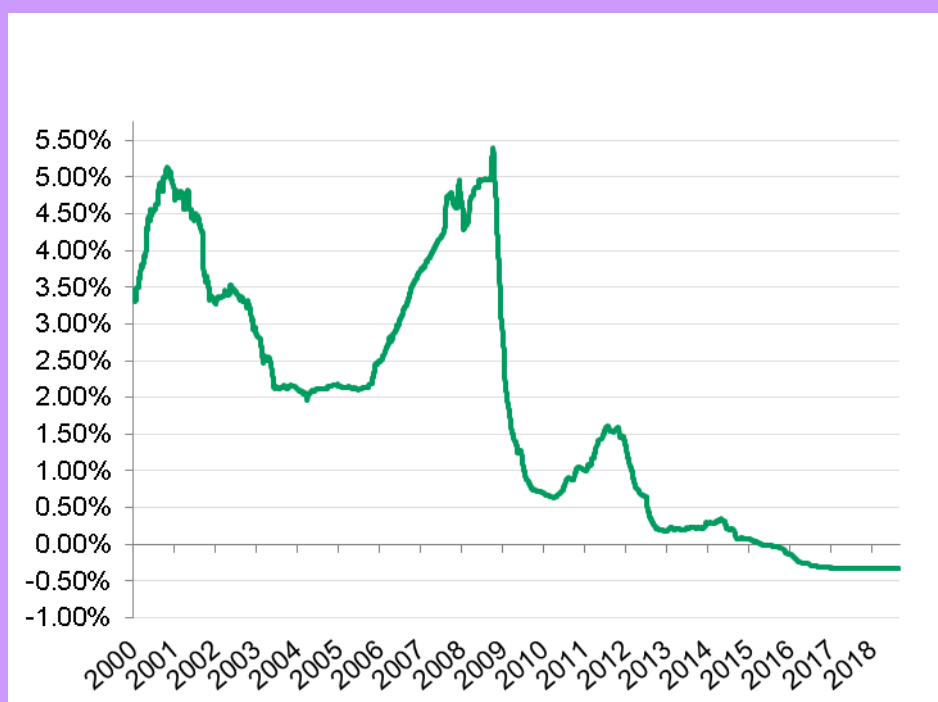
- Vous bénéficiez d'un taux fixe bonifié par rapport à la proposition à taux fixe.
- Ce taux est déterminé dans des conditions de marché de taux bas, et vous protège contre la hausse des taux variables jusqu'à un seuil relativement haut.

INCONVENIENTS

- Coût d'opportunité potentiel en cas de maintien de l'Euribor 3 mois sur des niveaux bas.
- En cas de forte hausse des taux courts (Euribor 3 mois $>$ 5%), vous payez l'Euribor 3 mois sans marge et ne bénéficiez pas du taux fixe. Vous êtes exposé sans limite à la hausse des taux au-delà de ce seuil.
- En cas de remboursement anticipé, des indemnités de marché sont calculées.

Performances des index de référence

Historique Euribor 3 mois depuis 1998



Dernier connu : -0,316% le 15/11/2018 - Source : Reuters

Historique des taux longs depuis 1999 (référence : CMS 10 ans, source : Reuters)



Dernier connu : 0,91% le 15/11/2018 - Source : Reuters

Les performances passées ne présagent pas de l'avenir.